

# Hygiène et Biosécurité en élevage de volailles



## Public

Tout personnel permanent d'une exploitation agricole.

## Prérequis et modalités d'accès

-Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription

-Accessible aux personnes en situation de handicap

## Durée

1 journée soit 7 heures



## Financements et statuts

- Prise en charge par VIVEA pour les exploitants agricoles
- Prise en charge par OCAPIAT au titre du boost compétences pour les salariés agricoles
- Financement personnel : 20,00€ TTC de l'heure soit 140,00€ TTC

## Objectifs de la formation

- Connaître les bases scientifiques et les caractéristiques du virus influenza aviaire : conduite de résistance, de propagation.
- Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- Etre capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène

## Contenu

- Importance de la prévention de l'influenza aviaire et connaissances sur la maladie et les moyens de lutte ; approche administrative
- Caractéristiques du virus : biologie, résistance, vecteurs de propagation et modes de transmission, facteurs de risques
- Identification des symptômes et conséquences sur les élevages
- Plan de biosécurité : les 11 mesures à mettre en oeuvre; les documents à détenir sur son élevage; les barrières sanitaires
- Analyse d'un cas type : comment définir les unités de production, les différentes zones et les plans de circulation
- Construction des "systèmes" d'élevages répondant aux bonnes pratiques
- Méthodologie d'adaptation ; nettoyage et désinfection ; calculs de surfaces, doses, températures..

## Compétences visées

Acquisition de compétences visant à mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

## Certification délivrée

Attestation de participation

